



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

### EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET  
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2024-06-36**

### **OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL**

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Accusé de Réception</b>  LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044  Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240636-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024
--	--

## DÉLIBÉRATION 2024-06-36

### OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2023 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 185 636,33 € (dont 21 683,91 € pour le CLIC).
- ▶ un excédent d'investissement : 23 167,42 € (dont 5 905,19 € pour le CLIC et pour lequel 400,00 € ont été repris par anticipation au budget primitif 2024).

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	78 372,63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 263,70 €
<b>Total dépenses Budget Supplémentaire</b>		<b>172 636,33 €</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>2 798 164,46 €</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	185 636,33 €
74	Dotations et participations	-13 000,00 €
<b>Total recettes Budget Supplémentaire</b>		<b>172 636,33 €</b>
<b>Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>2 798 164,46 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
20	Immobilisations Incorporelles	2 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	33 767,42 €
<b>Total dépenses Budget Supplémentaire</b>		<b>35 767,42 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>97 275,55 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
001	Résultat d'Investissement Reporté	22 767,42 €
13	Subvention d'équipement	13 000,00 €
<b>Total recettes Budget Supplémentaire</b>		<b>35 767,42 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>97 275,55 €</b>

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

**Il est proposé au Conseil d'administration :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2024 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Président du CCAS  
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024  
Publié le 02 juillet 2024